



Une association pour  
**ré-agir** au féminin

*“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”*

*John STUART MILL*

Madame Monique REUET  
Crèche BABY LOUP  
12 Place du trident  
78570 CHANTELOUP LES VIGNES

Lyon, le 14 février 2010

Chère Madame,

Regards de Femmes a eu connaissance de l’intimidation dont vous êtes, après beaucoup d’autres, victime de la part de Halde, institution parasite dont nous demandons la pure et simple suppression.

La Halde, dont il convient de rappeler que le président n’est ni magistrat, ni juriste, veut vous contraindre à accepter les provocations d’une salariée qui enfreint les principes de neutralité, de réserve et de laïcité, en portant, selon les termes de la jurisprudence, « une coiffe destinée à manifester ostensiblement son appartenance religieuse et à exprimer sa dévotion à un culte ».

La Halde, avec l’approximation douteuse qui imprègne ses prises de position, déforme la jurisprudence de la Cour de justice Européenne (qui a par exemple reconnu le droit de la Turquie et de la France d’interdire le port du voile). Elle vous oppose un avis du conseil d’Etat, donc de l’ordre des juridictions administratives, d’ailleurs distordu dans son interprétation, tout en vous opposant les droits des salariés de droit privé qui relèvent de l’ordre judiciaire !

La Halde méconnaît gravement les droits des usagers –parents et enfants- qui peuvent légitimement revendiquer de ne pas être soumis à l’affichage du drapeau de l’intégrisme islamiste et de l’abaissement des femmes.

Accepter la présence de personnel se discriminant eux-mêmes par le port de signes distinctifs indiquant un choix politique et/ou religieux, c’est oublier la valeur d’exemplarité de l’adulte aux yeux de l’enfant. Lieu premier d’apprentissage du « vivre-ensemble », une crèche peut-elle cautionner le principe rétrograde du marquage du corps féminin, objet supposé de convoitise, devant être caché ? Comment concilier les valeurs qui permettent la cohésion sociale avec l’affichage ostensible de codes vestimentaires qui clament, plus qu’un discours, le contraire de l’égalité femmes/hommes, principe constitutionnel ?

La procédure même de la Halde, qui vous a contraint de recourir à un avocat, est en elle-même intimidante et humiliante. Inacceptable dans un Etat de droit. Discriminante par son coût, pour les personnes harcelées, comme vous. La Halde est une offense permanente aux vraies juridictions de la République, présumées incapables d’assurer le respect du droit.

Bien sûr, on ne trouvera aucune intervention de la Halde en faveur des droits des femmes, de la laïcité, de la neutralité des services publics de la République, mais toujours une complaisance ou une connivence assumées avec les provocateur/rices régressifs, intégristes, communautaristes et antiféministes.

Nous vous assurons donc de notre entier soutien

Michèle Vianès  
Présidente

33, rue Bossuet - 69006 LYON - Tél. 06 10 39 94 87 - Fax 04 78 08 93 16  
www.regardsdefemmes.com - e-mail : rdf@regardsdefemmes.com

Réunion mensuelle 37, rue Bossuet - salle n° 1 (interphone) 3eme jeudi du mois à partir de 18 heures  
Association, loi de 1901, reconnue d’intérêt général, ONG avec statut spécial au conseil économique et social de l’ONU